80e ANNEE. — N° 141. DIMANCHE 1er DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'énergie dans l'action implique, pour régler notre conduite, la maîtrise d'une volonté raisonnée qui mesure exactement ce qu'elle fait à ce qu'elle veut après avoir bien déterminé son but pour ne pas risquer ni de le dépasser ni de rester en deça : double manière de le manquer !

L'entreprise particulièrement délicate du redressement à opérer dans l'enseignement primaire requérait des soins attentifs. Il était très important d'y garder cette raison par quoi se distingue d'abord une œuvre de justice d'une œuvre de vengeance ! On est sûr d'être approuvé et suivi par l'immense majorité des instituteurs si on les persuade que, loin d'être inspiré par un vilain goût de représailles, on cherche avec eux et par eux tout simplement le bien public.

Dans quels égarements l'ensemble du corps enseignant s'était laissé entraîner par une audacieuse équipe de meneurs syndicalistes, on le sait de reste. Arraché à l'influence terroriste de ces exploiteurs, il retournera de lui-même à sa première nature et l'on reverra ces braves gens, ces maîtres graves et fiers que l'on aimait pendant les premiers temps de la République et qui se donnaient à leur belle tâche avec un magnifique dévouement.

Le rôle du ministre est de recréer autour de l'Ecole cette atmosphère de confiance et d'amitié qui l'entourait autrefois. Et cela ne serait pas possible si l'on y laissait sévir ceux qui l'ont empoisonnée et dont le maintien serait un démenti donné d'avance à toute promesse de renouvellement.

Le Journal Officiel *a publié tout récemment une liste de membres de l'enseignement primaire révoqués ou relevés de leurs fonctions. Mesures très sévères puisqu'elles entraînent la perte de tout ou partie des droits à pension. C'est si l'on peut dire le maximum de la peine qui ne saurait être appliqué qu'aux grands coupables, à ceux desquels il n'y a rien à espérer et envers qui toute indulgence serait duperie.*

Mais, les peines comme les récompenses, il faut savoir les doser et ne pas fermer les voies de retour aux égarés de bonne foi. C'est pourquoi, auprès de ces révoqués définitivement mis hors de l'Ecole, il y a, beaucoup plus nombreux, ceux auxquels on a donné un avertissement ferme mais discret. Ces « déplacés d'office », les uns hors du département et les autres dedans, n'ont pas été mentionnés sur cette liste. On ne les marque pas publiquement. On espère qu'en les changeant de milieu, en les arrachant aux mauvaises influences on leur facilitera un retour sur eux-mêmes et de salutaires réflexions. Le retour au devoir leur sera rendu moins pénible parce qu'il ne les exposera pas aux sarcasmes, aux reproches et aux brocards de ceux qui les en avaient détournés. Ils pourront revenir à eux-mêmes sans être traités de lâches et de renégats.

Aucun d'eux, d'ailleurs, de quelque catégorie qu'il soit, ne pourra se plaindre d'avoir été frappé sans avoir pu se défendre. Chaque cas particulier a été examiné, chaque sanction a été précédée d'une enquête approfondie au cours de laquelle l'intéressé a été appelé à fournir toutes les explications qu'il a cru nécessaires.

Ainsi le ministre n'a rien sacrifié de son double devoir qui est de défendre l'Ecole et aussi de protéger les fonctionnaires de son administration.

Personne ne peut contester que les écarts scandaleux et les fautes retentissantes de certains maîtres avaient éclaboussé l'enseignement public et qu'il fallait nettoyer sa réputation fâcheusement compromise. C'est à cette tâche pénible mais salutaire que le ministre a donné ses premiers soins.

Laisser la politique au gouvernement où elle est bien. La chasser de l'Ecole où elle est un poison. Remettre choses et gens à leurs places. Rendre les maîtres à leur tâche d'éducateurs qui est assez belle pour satisfaire aux plus nobles ambitions et assez difficile pour absorber toutes leurs facultés.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Cahors, la nuit !

Notre ville a repris le soir le triste aspect qu'elle avait aux plus mornes jours de l'hiver dernier. Elle a revêtu son voile de deuil. Elle est sombre, elle est lugubre.

De vagues ombres muettes errent dans la nuit. Et, comme il n'y a plus ni autos, ni camions, ni véhicules d'aucune sorte ; comme les passants se hâtent sans qu'on entende sonner leurs pas, un vaste silence emplit l'espace noir.

Jeudi une bise âpre passait sur le boulevard remuant les dernières feuilles tombées des platanes, et sur ce vaste espace vide, entre les maisons aveugles, il n'y avait un peu de vie animée que devant le kiosque de Ludo où s'attardaient deux ou trois citadins partagés entre l'ennui de rentrer chez eux et celui de rester dehors.

La petite ville sommeille et songe,
Ce silence est moins
du repos que de l'attente.

Peut-être est-ce cette préoccupation qui met au fond de ce calme on ne sait quelle inquiétude confuse.

Mais voici qui doit nous rassurer. On aperçoit en descendant la chaussée, aux approches de la Mairie, une large traînée lumineuse qui s'étale sur le sol d'une petite rue perpendiculaire au boulevard. Cette vive lueur, qui tranche violemment sur le noir environnant, vient d'une fenêtre éclairée au rez-de-chaussée. Pas d'erreur ! C'est bien la fenêtre du bureau de police !

Citoyens, dormez ! La police veille.

M. Saint-Marty.

L'autre jour, dans une commission qui va employer ses efforts à ranimer la vie locale et régionale, un peu comme on essaye de rallumer quelques flammes à un foyer couvert de cendres, j'ai entendu avec joie rendre un bel hommage à un de ces hommes, dignes de la plus vive estime, qui durant toute sa vie essaya d'entretenir l'amour et la connaissance de notre pays quercynois.

M. Saint-Marty, un de ces admirables instituteurs qui faisaient aimer et honorer l'Ecole, consacra sa vie à étudier l'histoire de notre Quercy, à nous en montrer le développement en marge et à côté de la grande histoire française. Comme il aimait à fouiller les archives publiques et privées et comme il excellait à en ramener des documents évocateurs, des renseignements curieux et pittoresques !...

Avec quelle conscience scrupuleuse il se livrait à ses travaux, dans un esprit dénué de tout parti pris politique et avec l'unique souci de la vérité !

Il était un grand ami du *Journal du Lot*, dont il appréciait fort la complète indépendance, et nos lecteurs se rappellent les belles et vivantes chroniques qu'il y publiait.

Nous pouvons espérer à présent que ses travaux ne seront pas perdus. M. Saint-Marty a laissé une histoire du Quercy toute prête, croyons-nous, à être publiée. Il est enfin permis de croire qu'elle le sera et nous pensons à la joie de notre ami s'il pouvait le savoir.

INFORMATIONS

Rapatriés d'Angleterre

Vingt-quatre heures après le « Canada », le paquebot « Massilia » à son tour a ramené d'Angleterre en France un contingent de marins dont aucune propagande n'a pu entamer le loyalisme et la fidélité envers la mère-patrie.

Le « Canada », lui, ramenait des blessés et des malades ; les 3.000 marins de l'Etat et du commerce rapatriés par le « Massilia » sont tous valides et en bonne santé.

Cet effectif comprend 90 officiers, 2.200 marins de l'Etat et 800 marins du commerce.

Toulon et la marine française leur ont réservé le même accueil fraternel, enthousiaste et chaleureux qu'à leurs camarades.

Prisonniers rapatriés de Suisse

Plus de dix mille Français internés en Suisse arriveront sous peu à Grenoble, à raison de mille par jour.

La Légion française des Combattants a l'intention de leur témoigner, dès leur arrivée, sa sympathie.

Au Cambodge

Le Ministère des colonies communique :

Dans la nuit du 23 au 24 novembre, vers 23 heures, des soldats siamois ont essayé de jeter un pont sur la Caustung, rivière-frontière, pour pénétrer dans Poïpet, village du Cambodge. Quinze tirailleurs cambodgiens qui se trouvaient de garde ont repoussé par trois fois les tentatives siamoises, appuyées par des tirs de mitrailleuse.

On ne signale aucun blessé du côté français.

A 5 heures du matin, les Siamois ont renouvelé leur tir d'armes automatiques sur Poïpet.

Pour l'équipement sportif

Comme suite à l'organisation du commissariat général de l'éducation générale et aux sports, une loi, promulguée au « Journal Officiel », affecte une somme de 1.900 millions de francs aux dépenses s'appliquant au programme d'équipement sportif du pays.

Ces crédits sont ainsi répartis : acquisition et aménagement de terrains et centres scolaires d'éducation physique et sportive, ainsi que de bassins de natation scolaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En Roumanie

Le général Antonesco et M. Horia Sima ont exprimé leur réprobation de l'exécution des détenus politiques à la prison militaire de Jilavy.

Le général Antonesco, ainsi que le groupement des légionnaires, tiennent à observer les lois de la justice et annoncent que les coupables de cette exécution seront sévèrement punis.

Dans un appel adressé aux légionnaires, M. Horia Sima déclare que le salut de la patrie ne peut être obtenu qu'avec la stricte observation des lois.

La guerre en Chine

On mande du quartier général des forces japonaises opérant en Chine centrale que les deux mouvements offensifs de l'armée nippone dans l'ouest de la province du Houpeï progressent favorablement. Cette attaque s'étend sur un front large de 270 kilomètres à l'est et à l'ouest de la rivière Han.

Les troupes japonaises sont fortes de 300.000 hommes.

A l'ouest de la rivière, sur un front s'étendant jusqu'au nord d'Itchang, les colonnes japonaises ont pénétré en plusieurs points très profondément dans les lignes ennemies et placent rapidement le cordon d'encerclement autour des troupes du général Tang-Er-Po.

De nouveaux convois de prisonniers blessés rapatriés par la Suisse

L'état-major de l'armée communique :

Au cours de ces dernières semaines sont passés à nouveau à travers la Suisse des transports de rapatriement de prisonniers de guerre français : blessés de guerre et malades.

Ainsi, le 26 novembre, l'un de ces convois a conduit de la Suisse orientale à Genève 100 officiers, dont deux généraux, et 400 sous-officiers et soldats.

Ils ont été ravitaillés à Neuchâtel par les soins de la Croix-Rouge suisse, comme d'habitude.

La politique de collaboration

On mande de Berlin que l'Allemagne se déclare prête à livrer un million de quintaux de pommes de terre pour la population civile française.

L'Amérique envisage l'envoi en France de lait condensé

On apprend que la question d'un envoi de grandes quantités de lait condensé en France pour l'alimentation des enfants a été envisagée au cours de l'entretien que M. Roosevelt a eu avec MM. Hull et Davis.

Le capitaine Viénot en Conseil de guerre

Le capitaine Viénot, ancien sous-secrétaire d'État, comparaîtra, le 6 décembre prochain, devant le tribunal militaire de la 13e division.

L'ancien collaborateur de M. Léon Blum est accusé, on le sait, d'abandon de poste et de désertion en temps de guerre.

Les hostilités italo-grecques

Les troupes grecques continuent avec succès leur activité sur le territoire albanais. Notre aviation a bombardé avec succès des concentrations ennemies, des colonnes et des batteries ennemies en action.

L'aviation ennemie a été active sur le front.

Elle a bombardé des villages en Epire, ainsi que Corfou, Céphalonie et la Crète. Elle a bombardé aussi Patras. On signale des morts et des blessés dans la population civile.

D'autre part, le communiqué italien déclare que des troupes italiennes de la onzième armée ont déclenché en plusieurs points des contre-attaques couronnées de succès. Deux escadres aériennes comprenant quelques centaines d'avions ont collaboré dans le domaine tactique avec les forces terrestres et ont bombardé en outre les objectifs ennemis suivants : l'aérodrome de Kozani, où neuf avions ont été détruits dont cinq incendiés ; l'aérodrome de Florina, où cinq avions de chasse ont été incendiés et la gare de chemin de fer de Florina. Les avions sont tous rentrés.

EN PEU DE MOTS...

— Le parti fédéral a pris un arrêté concernant la dissolution du parti communiste en Suisse.

— On annonce de Vichy que le maréchal Pétain se rendra la semaine prochaine à Marseille.

— La délégation spéciale de la Ville de Toulouse a donné le nom du Maréchal Pétain à l'allée précédemment appelée Alphonse-Peyrat, l'une des plus belles et des plus grandes artères de la ville.

— Les communications téléphoniques entre le Portugal et la France non occupée ont été rétablies mardi. Les communications avec la Suisse fonctionnent de jour et de nuit.

SECOURS NATIONAL

VÊTIR ceux qui sont nus
NOURRIR ceux qui ont faim
CHÉRIR ceux qui sont loin

Vieille histoire

Cela se passe en Perse. Un commissaire en fonction rencontre un bourgeois qui venait de la boucherie et rentrait chez lui. Comme il avait l'air fort en colère, le commissaire lui demande ce qu'il porte. « De la viande », répond l'autre. « Et qu'a donc cette viande pour vous mettre ainsi de mauvaise humeur ? » « Elle est trop chère ». « Trop chère ? Mais nous l'avons taxée ». « Je sais bien, réplique l'acheteur, mais les bouchers se moquent bien de votre taxe, ils exigent le triple ; encore ne donnent-ils pas le poids. Tenez, voyez-vous ce morceau de bœuf, il y manque au moins trois onces ».

Que fait le commissaire ? Il se fait conduire chez le boucher. Arrivé dans la boutique de celui-ci, il demande au client quelle justice il réclame. « Je réclame, dit le client, autant d'onces de sa chair qu'il m'en a retranché au morceau qu'il m'a vendu ». « C'est justice, reprend le commissaire, et vous allez les avoir. Prenez un couteau et découpez-les vous-même sur le corps du boucher. Seulement, faites bien attention, si vous en coupez un tant soit peu en moins ou en plus, vous serez pendu, car on ne doit jamais prendre plus, ni moins, que son compte ».

Le bourgeois persan réfléchit un instant, puis il détala à toutes jambes.

Cette histoire a beau être vieille de deux siècles, elle n'a rien perdu de sa fraîcheur et de son actualité. Elle nous enseigne que le client d'un boutiquier n'a le droit de protester contre celui-ci qu'à la condition qu'il soit lui-même irréprochable.

Elle nous enseigne aussi qu'il n'est pas facile de faire avec la chair d'un animal mort une pesée de précision, et c'est la raison pour laquelle, sans doute, il y a toujours plus de viande dans la balance que ce que le client en a demandé. Elle nous enseigne encore que les erreurs de poids et les infractions à la taxe ne sont pas une nouveauté dans l'honorable corporation des bouchers, et que sous ce rapport il y a beaucoup de bouchers français qui sont dignes d'être persans, si l'on en croit la chronique judiciaire.

Elle nous enseigne enfin que, que ce soit en Perse ou ailleurs, les hommes sont partout semblables et que leurs organes étant identiques, leurs actions le sont également.

Mais cela, nous le savions déjà.

PAN.

Chronique du Lot

LES DIALECTES LOCAUX A L'ECOLE

Je viens de lire, avec le plus sympathique intérêt, les « *Eléments de langue occitane* », de mon collègue H. Mouly, instituteur honoraire, qui a consacré les meilleurs de ses loisirs à l'intelligente étude de nos dialectes quercynois et rouergats.

M. Mouly est un occitan qui se classe dans la lignée des Perbosc, un des nôtres aussi, qui, après Mistral, a été le rénovateur de notre langue d'Oc. Peu à peu, Mouly est venu à cette école qui n'admet nulle fantaisie dans le parler et l'écriture de notre dialecte.

Ecole qui renie tous ceux écrivant quelques vers dans une écriture qui fait songer aux trouffions analphabétiques qui ne s'encombrent pas des règles orthographiques ; tous ceux, enfin, qui prétendent jongler avec leur dialecte sans avoir la moindre idée de ce que fut la langue des troubadours. Ceux-ci, qui étaient frottés de latin, savaient que le *roman* a aussi ses règles stables. Avoir donc l'étrange prétention de manier « la lengo mairalo », tout en méconnaissant ses origines, ne constitue que regrettable ignorance, ridiculisant son auteur, donnant la preuve qu'il est inaccessible à une telle compréhension.

Mieux vaudrait sans doute s'abstenir que de saboter une langue, fût-elle la nôtre. Au moment où M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, rompant avec les grossières erreurs du passé, désire que nos dialectes locaux soient enseignés à l'école, il ne manque pas d'avertir les instituteurs que la langue d'Oc a une littérature magnifique.

Mais comment en comprendre la beauté si l'on n'est pas initié à ses règles ? Allez donc dire à ceux qui n'ont pas fait de latin de goûter Virgile dans l'original de son texte.

Précisément, M. Mouly nous apporte la grammaire idéale de nos dialectes rouergats et quercynois. Il l'a conçue d'après nos méthodes pédagogiques de l'enseignement par les textes. Rien de rébarbatif, pas de règles doctorales. Et c'est sans s'en douter et le plus agréablement du monde, que l'on chemine avec un maître aux ressources si variées.

Les « *Eléments de langue occitane* » parurent au début de 1939. Ils eurent pour parrains les Inspecteurs d'Académie de l'Aveyron et du Lot qui, dans deux émouvantes préfaces, « donnèrent des ailes » à un livre ayant déjà audience dans beaucoup de nos écoles.

Sans doute, le dialecte local n'a pas encore une place bien définie dans nos programmes ; mais il est admis à pénétrer dans nos classes et c'est là l'essentiel, du moment que les activités dirigées « *utilisent toutes les ressources locales* ».

L'ouvrage de M. Mouly est un classique qui vise à une rénovation intellectuelle permettant de porter l'homme des champs à une place enviée. Pendant des siècles, le paysan s'est plaint amèrement d'être méprisé. Avait-il tout à fait tort ? Instituteurs, donnez-lui donc conscience que l'âme terrienne contient en germe ce que la France a de moins usé, de moins prostitué, tout ce qu'elle a de meilleur. Que c'est au rythme des saisons et sous la grande lumière sidérale que s'accomplit « le geste auguste » de notre père nourricier. Alors ? L'élite tout au moins refusera-t-elle de le comprendre ?

En apprenant à vos élèves les règles séculaires de leur langue du berceau, vous élèverez intellectuellement et spirituellement leur idéal. Vous y trouverez joie et profit.

Si le latiniste comprend mieux la valeur des mots, s'il ne sabote pas l'orthographe, c'est qu'il connaît l'origine de notre langue française. Pour la langue occitane, c'est le dialecte local, *latin du pauvre*, qui conduit à un identique résultat. La traduction d'une phrase en « patois » vous aidera beaucoup mieux à ancrer une règle de grammaire dans l'esprit que son dogmatique et livresque libellé. Sans compter le redressement des incorrections de langage. Voilà donc pour le profit.

Quant à la joie, que de domaines inexplorés à découvrir en un style familier répondant à un état d'âme ! Essayez et vous entrerez de plain-pied dans les plus humaines traditions de notre province.

Ernest LAFON.

P.-S. — Les « *Eléments de langue occitane* », de H. Mouly, Instituteur, sont en vente en un joli volume cartonné, copieusement illustré de dessins à la plume, si goûtés des écoliers, à la Librairie Salingardes, à Villefranche-de-Rouergue. Prix : 15 fr. ; envoi franco : 17 fr.

LE RATIONNEMENT EN DÉCEMBRE

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement communique :

Un arrêté du 25 novembre 1940 vient de fixer le taux des rations pour un certain nombre de denrées délivrées en échange de la carte individuelle d'alimentation *pendant le mois de décembre* 1940.

Pour le sucre, la ration est maintenue à 500 grammes pour tous les consommateurs, sauf pour les enfants de moins de trois ans pour lesquels elle reste fixée à 750 grammes. Cette ration sera remise en échange du coupon n° 2 de décembre ;

Pour le mélange de café, la ration est ramenée à 250 grammes, composés, soit de 60 grammes de café pur et de 190 grammes de succédanés (à l'état pur ou mélangé). Cette ration sera remise en échange du coupon n° 3 ;

Pour les pâtes alimentaires et pour la semoule, la ration est maintenue à 500 grammes et sera remise en échange du coupon n° 4 ;

Enfin, le coupon n° 5 permettra d'obtenir, seulement pour les enfants de moins de 3 ans, 100 grammes de riz ou d'orge perlé ;

Pour le savon (coupon n° 9), des indications seront données ultérieurement.

Répartition des produits indispensables à la production agricole

En vue d'organiser la distribution des produits indispensables à la production agricole, une loi du 18 septembre 1940 a prescrit l'institution dans chaque département, d'un groupement interprofessionnel géré par un comité de gestion.

Le Comité est chargé d'organiser et de contrôler la répartition des produits suivants : engrais, amendements, produits anticryptogamiques et insecticides, aliments du bétail, semences et plants, ficelle de lieuse.

Les personnes et groupements qui faisant commerce ou répartition de ces produits ne se sont pas fait inscrire sont invités à le faire d'urgence : au Groupement interprofessionnel de répartition des produits indispensables à la production agricole, Maison de l'agriculture, à Cahors.

La S.N.C.F. et le rapatriement des réfugiés

Commencées le 20 juillet dernier, les opérations de rapatriement par train complet des « réfugiés » ont pris fin le 31 octobre.

Pour les mener à bien dans ce délai, concurremment avec, d'une part, la remise en état du réseau et, d'autre part, la mise en marche des trains de démobilisés et de ravitaillement, les Services de la S.N.C.F. ont dû fournir un effort dont les quelques chiffres que voici permettront d'apprécier l'importance.

En effet, dans la période comprise entre les deux dates précitées, 2.971 trains pour la formation desquels des milliers de voitures et de wagons ont dû être mobilisés, ont transporté 3.248.920 réfugiés.

Cependant, aux difficultés inhérentes au nombre même de personnes à transporter, s'ajoutaient notamment celles provenant de l'interruption de certains itinéraires par suite des destructions consécutives à la guerre.

Le résultat obtenu n'en est que plus remarquable ; il souligne, s'il en était besoin, la part prise par la S.N.C.F. au rétablissement de la vie économique et sa contribution à l'œuvre de redressement à laquelle tous, et notamment les grandes administrations, se doivent de concourir aujourd'hui.

Grave accident

M. Laplaze, propriétaire à Darnis (commune de Rignac), rentrait chez lui, vers 19 heures, avec sa charrette, lorsque sa jument s'abattit. Descendu de la charrette, M. Laplaze vit qu'un cycliste s'étant jeté dans les jambes du cheval, gisait à terre. L'obscurité étant profonde, le conducteur ne s'était pas rendu compte de l'accident.

Le cycliste, M. Arnal, demeurant à Alvignac, très grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital de Cahors où son état a été jugé grave.

Service de Santé

M. le lieutenant-médecin Thuron, détaché à l'hôpital complémentaire de Cahors, est affecté au 18e régiment d'infanterie à Tarbes.

Gendarmerie

M. Lagarde, gendarme du Lot-et-Garonne, est nommé à Sousceyrac, en remplacement de M. Roques.

Infraction à la loi du pain

Procès-verbal a été dressé à M. Sors, boulanger, pour vente de pain frais.

CAHORS

LES LOGEMENTS VACANTS ET LES PRIX DE LOCATION

Le Maire de Cahors rappelle à la population les dispositions essentielles de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1940, ordonnant le contrôle du prix de certaines locations conclues par les réfugiés et instituant dans la commune de Cahors une commission de surveillance.

1° Toute personne qui a consenti depuis le 1er juillet 1939 une location en cours à un locataire ayant quitté, en raison des événements de guerre, le lieu de son principal établissement, sera tenue d'en faire la déclaration à la Mairie avant le 5 *décembre* 1940, délai de rigueur.

Cette déclaration devra comporter nécessairement le nombre de pièces louées, en précisant s'il s'agit d'un logement meublé ou non, les prix pratiqués pour les locations consenties depuis le 1er juillet 1939.

2° Toute personne ayant l'intention de louer un local quelconque meublé ou non sera tenue d'en faire la déclaration à la Mairie, préalablement à toute location.

Cette déclaration devra également comporter le nombre de pièces à louer, meublées ou non, et le prix demandé.

Toute contravention aux dispositions susvisées sera punie des peines prévues à l'article 9 du décret du 1er juin 1940, savoir : d'une amende de un à cinq francs dans le premier cas ; d'une amende de cinq à quinze francs dans le deuxième cas.

En outre, toute personne convaincue d'avoir demandé ou exigé en connaissance de cause, même par voie d'avantages indirects, pour les locations dont les prix sont réglementés en vertu des articles 5 et 6 du décret du 1er juin 1940, un prix supérieur à celui homologué ou fixé par le Préfet, sera punie d'une amende de cent à mille francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

La commission de contrôle instituée par arrêté préfectoral pour la commune de Cahors sera chargée d'émettre son avis sur le point de savoir si les prix présentés par les bailleurs peuvent être homologués ou, au contraire, s'ils doivent être modifiés.

Les présentes dispositions ne dispensent pas les bailleurs des prescriptions de la loi du 1er avril 1926, modifiée par la loi du 29 juin 1929 sur l'affichage des locaux vacants et de leurs prix.

Les déclarations souscrites à la Mairie jusqu'à ce jour et qui ne comporteraient pas toutes les indications énumérées ci-dessus devront être renouvelées sous peine de sanctions.

A la S.N.C.F.

Nous apprenons avec plaisir les nominations suivantes :

M. Gounin Alfred, commis principal des litiges à Cahors, est nommé sous-chef de bureau à Pau.

M. Couderc Louis, facteur à Cahors, est nommé commis de 2e classe à Cahors.

MM. Joubert Julien, Depeyrot René, facteurs à Cahors, sont nommés contrôleurs de route adjoints à Paris-Austerlitz.

MM. Delsol Jean, Calendrié Jean, hommes d'équipe à Cahors, sont nommés facteurs à la même résidence.

M. Teil Urbain, homme d'équipe à Cahors, est nommé aiguilleur de 2e classe à Cahors.

Nos félicitations à ces excellents agents.

Fédération du commerce et de l'industrie du Lot

Les membres de la Fédération du commerce et de l'industrie du Lot sont informés qu'une réunion aura lieu à la Chambre de commerce, le dimanche 1er décembre, à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Renouvellement du Bureau ; — Loi du 10 novembre sur la codification des prix ; — Questions diverses. — *Le Bureau.*

Chronique des Théâtres

Les Saltimbanques

Mardi 3 décembre, en soirée, aura lieu au Théâtre municipal un grand gala d'opérette, avec, au programme, « Les Saltimbanques », la célèbre opérette de Louis Ganne. Mlle Germaine Laborde, ex-Miss France, prêtera son concours, entourée de nombreuses vedettes de l'opérette française.

Au deuxième acte, le programme se trouvera corsé par des attractions nombreuses, notamment par des danses acrobatiques, et les jolies danseuses du Ballet Tessa ; Mlle Edmée Greval, de l'A.B.C. de Paris, se fera entendre également dans son tour de chant.

Très belle soirée en perspective, et il est prudent de louer ses places dès maintenant.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

LÉGION FRANÇAISE
Cahors

Les Camarades A.C. des deux guerres, ayant appartenu ou non aux diverses fédérations anciennes, sont priés d'envoyer, d'urgence, leurs adhésions au Siège social : 24, rue Clemenceau.

Des imprimés sont à leur disposition soit chez MM. Kolb, Ludo Rollès, dépositaires de journaux ; chez Mme Imbert, 3, rue Foch, ou au Siège de la Légion, 24, rue Clemenceau, où les Bureaux sont ouverts tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. — Les dimanches, une permanence sera assurée de 9 h. à 11 h. 30.

Il est rappelé qu'au sein de la Légion, toutes les fonctions sont gratuites. Les dirigeants provisoires sont animés d'une seule pensée, d'un même but : Servir.

A l'heure où le pays connaît les plus grands malheurs de son histoire, les poilus des deux guerres ont l'impérieux devoir de se grouper d'un même cœur, sans arrière-pensée, derrière leur Grand Chef, le Maréchal Pétain.

Poilus de la Marne, de l'Yser, de Verdun, debout, en avant, pour la Patrie, Vive la France !

⁂

On nous fait savoir que le sous-lieutenant Berain, d'un bataillon de Chasseurs Alpins, serait réfugié avec sa famille dans le département du Lot. Dans l'affirmative, la Légion le prie d'écrire ou se présenter au Siège, 24, rue Clemenceau, Cahors. Communication lui sera donnée d'une lettre le concernant.

NÉCROLOGIE

Notre excellent et très sympathique directeur départemental des P.T.T., M. François Bennet, vient d'être frappé d'un deuil cruel auquel nous nous associons bien cordialement.

Mme Bennet, née Bercegol, est décédée des suites d'une longue maladie que les soins les plus affectueux n'ont pu guérir. La regrettée défunte était âgée de 58 ans.

Que M. François Bennet, ses enfants, et les membres de la famille affligée veuillent bien trouver ici l'expression de nos condoléances bien attristées.

⁂

C'est avec une profonde tristesse que le personnel des Ponts et Chaussées du Lot a appris le décès de M. Victor Bénédicty ; avec lui disparaît une belle intelligence, un grand cœur et un homme dont nous avions apprécié les rares qualités.

M. Bénédicty avait débuté dans l'Administration des Ponts et Chaussées en qualité d'agent secondaire à Montcuq. Appelé au bureau de l'arrondissement de Cahors, il montra de suite dans ses nouvelles fonctions ses qualités de bon fonctionnaire qu'il devait maintenir dans le courant de sa carrière et dans les divers postes qui lui furent confiés.

Après avoir été conducteur des Ponts et Chaussées à Périgueux, il fut appelé à Paris au service de la Seine où il remplit successivement les fonctions de chef de bureau de divers arrondissements pour prendre sa retraite comme ingénieur des Travaux Publics de l'Etat et chef de bureau de l'Ingénieur en chef de la Seine.

C'est surtout dans ce dernier poste qu'il a montré ses éminentes qualités administratives.

En rendant ici un juste hommage à sa mémoire, nous adressons à sa fille, à ses frères et sœur et à toute sa famille, cruellement éprouvée, nos sincères condoléances.

Obsèques

Lundi ont été célébrées les obsèques de Mme Veuve Rouelle, née Rescoussié, décédée en son domicile, rue des Badernes, à l'âge de 71 ans. Un nombreux public a suivi le cortège funèbre de la regrettée disparue et témoigné de vives sympathies à Mme et M. Cayrac, à Mme Veuve Robert, aux familles Rescoussié, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Le Salon de coiffure

NINY et ROGER

5, *rue Wilson, CAHORS*

réapprovisionné en produits

ELISABETH ARDEN

expédie toute commande dans le département

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 1er décembre et le lundi 2 décembre, jusqu'à midi, par la pharmacie LAGARDE.

Dépôt d'ordures

Contravention a été dressée à Mme B..., demeurant rue du Bousquet, qui avait déposé des ordures dans cette rue.

Contravention

Pour vente d'apéritifs un jour interdit, procès-verbal a été dressé à Mme Dagès, restaurant boulevard Gambetta.

EDEN

Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Un film attachant, joué avec brio par un ensemble de très nombreux artistes dont les principaux sont Fredric March, Olivia de Haviland et Anita Louise

ANTHONY ADVERSE

En complément : **Divertissement.**

SERVICE DES RÉFUGIÉS

Les autorités allemandes ont accepté le principe d'accorder, sous certaines conditions, des facilités de voyage en zone occupée, à *l'exclusion de la zone interdite,* aux agriculteurs désirant récupérer du matériel, des outils, et des vêtements indispensables à un nouvel établissement en zone libre.

Les agriculteurs désirant bénéficier de cette mesure doivent faire connaître à la Préfecture du Lot, « Service des réfugiés », avant le 7 décembre, dernier délai, leurs :

Nom et prénoms (du membre de la famille désirant se rendre en zone occupée) ;

Domicile de refuge ;

Domicile normal en zone autorisée ;

Liste du matériel de toute sorte à récupérer.

La récupération ne pourra porter que sur du matériel, des outils, des vêtements usagés, et ne devra, en aucun cas, s'étendre au cheptel laissé en zone occupée.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

MM. les membres de la Société sont priés d'assister à la séance qui aura lieu le lundi 2 décembre, dans la salle de la Bibliothèque municipale, à 17 heures. — *Le Bureau.*

Rapatriés d'Allemagne

L' « Officiel » publie la liste des militaires blessés ou malades rapatriés d'Allemagne.

Dans cette liste, nous relevons les noms de nos compatriotes : Maurice Fau et Massabie (Marcellin), de Cahors.

Nous exprimons à nos compatriotes nos compliments de bon retour et nos meilleurs vœux pour leur complet rétablissement.

Fermeture de débit

Par arrêté préfectoral, le restaurant Velsecchi, pour vente de boissons interdites, est fermé pour 7 jours.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 22 au 29 novembre 1940

Naissances

Ramès Jean-Claude, rue Wilson.
Vergnes Alfred, rue Wilson.
Cagnac Marc, rue Wilson.
Delclaux Christiane, rue Wilson.
Fagot Yvonne, rue Wilson.
Laborderie Bernard, Bégoux.
Besse François, rue Wilson.

Publications de mariages

Baudrey Jules, comptable, et Sabrié Jeanne, s.p., Cahors.
Urruty Jacques, cuisinier, et Vayssières Juliette, lingère à Cahors.

Décès

Rescoussié Marie, Vve Rouelle, s.p., 70 ans, 2, impasse Ch.-Caix.
Feydel Antoine, journalier, 68 ans, 33, rue Nationale.
Bercegol Marthe, épouse Bennet, s.p., 58 ans, 1, rue des Cadourques.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Le Stade s'incline à Montauban..... Ce deuxième tour de la Coupe Charles-Simon se déroula à l'avantage des locaux dont la réputation n'est nullement surfaite. Le Stade dut concéder 5 buts dont trois marqués en première mi-temps. La deuxième partie du jeu fut plus égale et le Stade sauva par un but magnifique l'honneur de cette rencontre.

⁂

Le 1er décembre, au Stade Lucien-Desprats, U.S. Figeac (I) contre Stade Cadurcien (I). Belle partie en perspective. Les visiteurs ont une équipe complète dans toutes ses lignes, et le Stade devra s'employer à fond pour tenir en échec les représentants du Haut-Quercy.

En lever de rideau, U.S. Souillac (I) contre Stade Cadurcien (II).

A Saint-Germain, Stade Cadurcien contre Saint-Germain.

LES JEUNES CADOURQUES

Dimanche 1er décembre, terrain de St-Ambroise, Union Sportive d'Albas contre Jeunes Cadourques (I).

A Caillac, U.S. Caillac contre Jeunes Cadourques (II). Coup d'envoi à 14 h. 30.

Boule Cadurcienne

Les membres actifs de la Boule cadurcienne sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 2 décembre à 20 heures chez le camarade Bras, café du Champ-de-Mars. Renouvellement du Bureau, concours de la « Dépêche ».

PALAIS DES FETES

Samedi 30 novembre. Dimanche 1er décembre, en soirée, à 20 h. 15. Dimanche, matinée, à 15 h.,

un programme formidable : Louis Jouvet, Françoise Rosay, Paul Cambo, Madeleine Ozeray dans

RAMUNTCHO

le chef-dœuvre de Pierre Loti

En complément, un grand film de Marcel Pagnol :

Joffroi

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Service d'autobus. — On annonce que M. Clavières, entrepreneur de transports à Castelnau, va entreprendre un service d'autobus de Castelnau à Cahors, tous les jours de foire, en passant par Ventaillac : départ le matin à 8 heures 30 ; retour à 16 h. 30.

Bon succès à M. Clavières, car depuis 1939 notre région était privée de moyens de locomotion.

Concots

Mariage. — Le mercredi 27 novembre ont été célébrées, en la commune de Bach, les cérémonies laïque et religieuse du mariage de notre compatriote Marcel Sabrié, fils des époux Basile Sabrié, boulanger et adjoint municipal à Concots, avec Adrienne Salgues, domiciliée avec ses parents dans la dite commune de Bach.

Nos félicitations aux familles et tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Crégols

Les belles familles. — M. et Mme Delpech, domiciliés à Crégols, viennent d'être les heureux parents d'une mignonne fillette. C'est leur quatrième enfant. Nous adressons nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Duravel

Décès. — Nous déplorons la mort de Mme Veuve Andrac, âgée de 75 ans.

A son gendre et à sa fille, M. et Mme Ferrié Jules, propriétaires à Duravel ; à M. et Mme Calvet, employée des P.T.T. au Bugue, ex-aide à notre bureau, petits-enfants de la défunte, nous adressons nos meilleures condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour nos prisonniers. — Le 25 novembre, M. le général Niessel et M. Baudry ont remis à la municipalité la somme de 3.000 fr. destinée au bureau de bienfaisance. Une somme de 2.000 fr. avait été remise aux anciens combattants et 6.125 fr. à la Croix-Rouge. Sur la somme de 2.000 fr. versée aux combattants, ces derniers ont remis 500 fr. pour les prisonniers de guerre.

M. le maire a remercié chaleureusement les organisateurs de ces belles manifestations, qui démontrent combien le sort des prisonniers tient au cœur des Figeacois.

Un vieillard se précipite dans le vide et se tue. — Vendredi soir, vers 16 heures, M. le Commissaire de police de Figeac était avisé par M. Pélaprat, négociant rue du Puits-Sainte-Marie, à Figeac, que le nommé Jean-Baptiste Lacroix, âgé de 74 ans, demeurant dans ladite rue, venait de se précipiter d'un grenier, situé au 2e étage, dans la rue.

M. le Commissaire de police se rendit aussitôt sur les lieux pour procéder à l'enquête. M. le docteur Gibrat, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès. De l'enquête, il résulte que toute idée d'accident doit être écartée. Souffrant depuis fort longtemps, la victime, sympathiquement connue à Figeac, a voulu mettre fin à ses souffrances.

Ses obsèques ont eu lieu samedi au milieu d'une grande affluence.

Nos bien sincères condoléances à son fils et à toute sa famille.

Départs. — C'est toujours avec quelque tristesse que l'on voit partir et s'éloigner ces bons serviteurs de l'Etat, à quelque échelon de la hiérarchie administrative qu'ils appartiennent et qui s'étaient acquis droit de cité à Figeac, par leur intelligence, leur amabilité, leur caractère.

M. Iversens quitte Figeac pour Sarlat. La mobilisation interrompit, pour quelque temps, son séjour parmi nous, lui donnait une occasion nouvelle d'affirmer son dévouement si loyal et si éclairé.

M. Iversens s'était acquis beaucoup de confiance et d'amitié respectueuse dans notre ville et dans tout l'arrondissement.

Avec nos regrets nos félicitations pour son avancement et nos vœux de succès nouveaux dans sa carrière administrative.

— M. Dalbéra, commissaire de police, est muté à Voiron (Isère), centre industriel important. L'ordre, les règlements en vigueur n'ont pas de meilleur défenseur que M. Dalbéra, qui donna tant de preuves de calme, de fermeté, de constance dans le travail.

Les tristes circonstances qui ont fait de Figeac une si émouvante cité d'accueil, ont permis d'apprécier les solides qualités de l'excellent commissaire de police qui nous quitte et qui se rapproche de son lieu d'origine.

Tous nos vœux l'accompagnent.

— M. Cadiergues, gendarme, prend sa retraite à Figeac même.

Très estimé de ses chefs, M. Cadiergues a déployé dans ses fonctions, souvent difficiles, les qualités les plus appréciables de courage, de sang-froid et de juste mesure. Aussi jouit-il de la considération générale.

Nous lui souhaitons un long repos aussi heureux que possible.

Carnet de deuil. — Nous apprenons avec peine que M. Flottes, le sympathique et dévoué rédacteur de la sous-préfecture de Figeac, vient d'avoir la douleur de perdre son père, décédé à Toulouse.

En cette pénible circonstance nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

Philatélistes. — Les collectionneurs sont informés que le délégué de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, de passage à Figeac, fera une causerie purement amicale, dans la salle de réunion de la mairie, le mardi 26 courant, à 20 h. 15.

Tous les collectionneurs et philatélistes figeacois sont invités à cette conférence qui leur donnera des aperçus nouveaux et à jour sur l'art de la philatélie. Pour provoquer tous renseignements intéressants, ils peuvent apporter à la réunion les nouveautés en cours.

Audience correctionnelle du 26 novembre. — Jugements sur délibérés : Un Saint-Céréen prévenu de recel d'objets militaires est condamné à 150 fr. d'amende. Un second comparu en même temps est relaxé. Défendus par Me Faugère.

Accident de route. — Longpuech est poursuivi par la S.N.C.F. pour dommages causés à la Compagnie. Au pont de Cambes, Longpuech a bondi dans le vide, au risque de se tuer, avec ses passagers. Arrêt momentané d'un train (heureusement), dégâts à la balustrade, dommage moral. Me Faugère défend la Compagnie. Me Lacaze plaide pour l'inculpé en inculpant la négligence de la Compagnie en ce point fertile en accidents. Il ne trouve pas d'élément intentionnel dans l'inculpation, et demande l'acquittement. L'affaire est mise en délibéré. Jugement au 12 décembre.

Coups et blessures. — Deux prévenus dont l'action est éteinte par le décès de l'un d'eux, sans concomitance avec les faits. Me Faugère, qui défend Carrayrou Camille, regrette l'absence du second, Issalys. Il plaide la légitime défense et la non-provocation, établit des anomalies entre la serpe de son client, outil de travail, et le revolver de l'antagoniste qui a tiré trois coups. Plus d'anomalies encore dans la mise en scène du couple Issalys. Affaire mise en délibéré. Jugement au 12 décembre.

Prévention de recel. — Me Faugère trouve étrange que son jeune client soit poursuivi pour avoir acheté une bicyclette à la dame Bobyl qui n'est pas inculpée. Aucun contact entre Fages, acheteur, et le sous-officier Becker qui s'est dit propriétaire de l'instrument. Au bénéfice du doute et de la bonne foi, Fages est relaxé de la prévention.

Encore du recel. — Le jeune Lafferrerie a acheté un cycle à un passant. Bien que camouflé, ce vélo provenait de l'armée. Vu les notes excellentes du jeune inculpé, il est condamné à 50 fr. d'amende avec sursis.

Vol. — Dénoncé par sa seconde femme en instance de séparation, C. Louis, d'Assier, est prévenu de vol d'une claie et de tenailles cassées. La claie a été rendue. Affaire assez troublante dans ses entournures, mais délit existant. Me Faugère met en pleine lumière ces divers aspects. Son client est condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens.

Fièvre aphteuse. — Pour avoir sorti son bétail avant les délais fixés, Lacaze Sylvain, du Bourg, reçoit 48 heures avec sursis et 50 fr. d'amende. — Pour délit semblable, Beulaguet Pierre, de Rueyres, en reçoit autant.

Abus ou absence de permis de circulation. — Pour un industriel de Figeac l'affaire est mise en délibéré. Il s'agirait d'une simple transposition de permis de voiture à voiture, le permis afférent étant parvenu le lendemain sur avis qu'il était en route.

Un négociant en bestiaux de Figeac reçoit 50 fr. d'amende pour circulation sans permis. Même tarif automatiquement appliqué à un habitant du Bourg, puis à un chiffonnier de Figeac et un boucher de Latronquière.

Combien de particuliers auraient besoin urgent de permis de circulation pour leur travail, et qui restent tranquillement chez eux, leur camionnette sur cales !

Prochaine audience le 12 décembre.

Saint-Céré

Foot-ball rugby. — Dimanche 1er décembre l'U.S.S.C. Céréenne recevra sur son terrain des Tuileries le groupe sportif figeacois équipe d'Auvergne. Cette rencontre déplacera autour des touches la foule de jadis, car un match Figeac-St-Céré reste toujours passionnant jusqu'au coup de sifflet final. Les deux équipes privées de quelques bons éléments feront de leur mieux pour défendre en toute courtoisie et en toute sportivité les couleurs chères à leur club.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

Cinéma Rex. — Dimanche 1er décembre le Cinéma Rex présentera un chef-d'œuvre : « L'Emigrante », scénario original de J. Aurenche et Yves Allégret avec Edwige Feuillère, Jean Chevrier, Georges Lannes, Larquey et Aimos.

En complément : « L'Appel des Rochers ».

Une omission. — Nous avons annoncé que le produit de la quête organisée au profit des prisonniers avait produit la somme de 19.780 francs.

Il y a lieu d'ajouter 2.000 fr. provenant de la collecte faite parmi les enfants des écoles et le personnel enseignant, ce qui porte le total à 21.780 fr.

Encore une fois merci.

Thémines

Pour nos prisonniers. — Après la causerie de M. le Général Niessel, sur les besoins de nos prisonniers, une quête faite à l'issue de la réunion, rapporta 1.140 francs, prouvant ainsi que les Théminois ont conscience de leur devoir vis-à-vis des captifs. D'autre part, l'œuvre du colis aux prisonniers de la commune, dirigée par Mme Laval, a permis l'envoi à chacun d'eux d'un paquet de denrées diverses, qui adouciront leur ordinaire.

Au nom de ceux qui sont privés de leur liberté et qui souffrent du froid et de la faim, merci aux généreux donateurs.

Secours national d'hiver. — Un Comité pour le Secours national d'hiver a été formé qui recueille vieux et neufs vêtements, linge, chaussures, etc... D'ores et déjà les dons affluent et la « pyramide » va s'élever rapidement.

Arrondissement de Gourdon

Les Quatre-Routes

Voici les principaux cours pratiqués à notre foire de novembre :

Poulets, 10 à 11 fr. ; poules, 9 à 10 fr. ; pintades, 12 fr. ; dindes, 9 fr. ; lapins, 6 fr., le tout la livre. Œufs, 12 fr. la douzaine. Pigeons, 12 à 16 fr. la paire ; lièvres, 10 fr.; lapins, 8 fr. la livre ; perdreaux, 15 à 18 fr. pièce. Choux-fleurs, 7 à 10 fr. ; céleris, 2,25 à 3 fr. pièce ; salsifis, 4 fr. la botte ; salade, 2,50 pièce. Pommes, 8 fr. le kilo ; oranges, 7,50 la livre ; mandarines, 1 fr. ; bananes, 1 fr., le tout la pièce. Prochaine et importante foire à bestiaux et volailles le 9 décembre.

Dernière heure

Le Maréchal Pétain parle aujourd'hui à la radio

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, prononcera aujourd'hui samedi, à midi 15, une allocution radiodiffusée par les postes nationaux.

SOMMES ACHETEURS

PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix

REALISATION IMMEDIATE

Paiement comptant

Faire offres détaillées à

M. Robert MARATUECH

109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

Téléphone 44

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

REMERCIEMENTS

Monsieur René DOGNON, concierge du Palais de Justice ; Madame René DOGNON et ses enfants ; Monsieur et Madame Roger DOGNON et leur fils ; la famille CHAPON et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Vve Marie DOGNON

Née CHAPON

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

REMERCIEMENTS

Mesdames et Monsieur ATGIÉ, de Crayssac, et tous les autres parents et alliés remercient profondément les personnes qui leur ont apporté des marques de sympathie dans le deuil cruel qui les frappe en la personne de

Mademoiselle Lucienne ATGIE

décédée accidentellement dans sa 15e année.

PETITES ANNONCES

A VENDRE **belle commode, Louis XIII.** S'adresser chez Camille Constant, charpente et menuiserie, 13, rue des Capucins, à Cahors. (32.901).

M. Louis TRANIER prévient la clientèle qu'étant démobilisé, il est à sa disposition pour tous les **travaux de Plomberie, Zinguerie, Sanitaire,** 4, rue Château-du-Roi, Cahors. (32.902).

A VENDRE **fontaine étain Louis XV.** S'adresser au bureau du Journal.

Exclusivité Indicateur Immobilier

A CEDER, Cahors, plein centre des affaires, **Magasin de bonneterie, lingerie, confection.** Agencement moderne. Articles de choix : derniers modèles. Gros chiffre : bénéfices prouvés. Long bail. Libre à la vente. Mise au courant assurée par les vendeurs.

A CEDER, Cahors, **Commerce,** vente et réparations de vélos, motocycles, etc... Agence exclusive des meilleures marques. Bien situé. Gros travail. Bail à volonté. Libre à la vente.

A VENDRE, Cahors, plein centre, **Maison de rapport.**

A CEDER, dans joli village vallée du Lot, bordure route nationale, près gare, **Epicerie, Café, Tabacs,** bien achalandés, bel immeuble compris. Prix : 80.000 fr. Belle occasion à saisir. Libre à la vente.

Pour traiter et visiter : INDICATEUR IMMOBILIER, 109, boul. Gambetta, Cahors. (32.942).

CHERCHE **petite maison propre,** trois à quatre pièces, eau gaz, électricité, meublée ou non. Ecrire : André, *Journal du Lot.* (32.943).

CAUSE DEPART, **salle à manger à vendre.** Saint-Alary, 67, bd Gambetta. (32.944).

A VENDRE **Renault Primastella,** 15 c.v. Conviendrait pour gazogène. S'adresser : Garage Alibert, 63, bd Gambetta, Cahors. (32.947).

A VENDRE

1° plein centre de Cahors, **immeuble de rapport** avec magasin ;

2° autre **immeuble de rapport** très bien situé ;

3° un fonds **petit café** très bien achalandé avec appartement.

S'adresser L. MICHELET, 14, bd. Gambetta, Cahors.

Ai acquéreurs plusieurs **propriétés,** toutes contenances, tous prix. L. MICHELET, 14, bd Gambetta, Cahors, 20e année (32.948).

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, *rue Mar.-Joffre*

CAHORS

VENTE ET ACHAT

de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement

rosiers, plants de vigne

Maison A. POUZERGUES

2 *bis,* rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors

Création de parcs et jardins

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 83

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Etait-il possible que Miguel, enfin, perdît de sa superbe ? Elle ne lui était donc pas complètement indifférente, la petite épouse dont il feignait si vilainement, à cette heure, de se désintéresser ?

Un sourire de victoire vint entr'ouvrir les lèvres de la jeune femme, pendant qu'elle baissait prudemment les yeux pour ne pas laisser voir la flamme joyeuse qui illuminait soudainement ses prunelles.

— Surtout, cher monsieur, ne craignez pas de dire à vos lecteurs combien ce diplomate, si froid, là-bas, est fou de sa femme... au point que s'il la voyait avec un autre homme, il en perdrait la raison, je crois.

— Réellement, chère madame, vos renseignements sont délicieux. Je vais en faire un petit article bien tapé, dont mes lecteurs vont se régaler... Oh ! en toute correction, s'entend. La discrétion s'impose. Une histoire d'amour, c'est comme un conte de fée : ça charme tout le monde, à condition que ce soit raconté délicatement et sans méchanceté.

— Oh ! ça ! hein ? Pas de rosserie ! Je compte sur vous...

— Voyons ! pour qui me prenez-vous ?... Ils sont mariés !... Le monsieur qui est là-bas, comme vous appelez si pittoresquement cet hidalgo, n'a d'ailleurs pas l'air commode ! Je viens de recevoir de lui, en éclair, un de ces regards tranchants qui ôteraient le souffle à un homme, s'ils en avaient le pouvoir.

— Il aura deviné que nous parlions de lui.

— C'est possible ! Sans que nous le voulions, nos regards auront trahi le sujet de notre conversation... Evitons de tourner la tête de son côté, voulez-vous ? Il est inutile de provoquer cet homme qui m'a l'air terriblement batailleur.

— En effet ! C'est à croire que votre physique ne lui revient pas, affirma Orane sérieusement.

— Ma parole, on le dirait !

Pendant que le journaliste tournait légèrement sa chaise pour échapper à l'examen direct de Ruitz, Orane trouvait la situation délicieuse et s'en réjouissait véritablement.

— Ah ! monsieur mon mari, pensait-elle, vous ne parlez jamais à votre femme de vos occupations, comme si je pouvais vous nuire ou que vous ayez honte de moi !... Demain, tout le monde saura que vous êtes marié... qu'il y a une épouse portant légalement votre nom ! Et s'il est quelque part, dans votre vie, une autre femme que moi dont vous ménagez les sentiments, elle n'ignorera plus rien de votre vie intime... Ah ! vous ne m'aimez pas ! L'avenir n'est plus à ménager ! Je ne suis rien ! Je ne compte pas, moi, dans votre vie publique ! Eh bien ! je me venge ! Débrouillez-vous, maintenant, avec toutes vos cachotteries.

A ce moment, le journaliste français fut rejoint par des confrères.

— Il paraît que la délégation allemande menace de s'en aller, lui annonça l'un d'eux.

— Comment ?

— Oui, mon vieux ! Berlin claque les portes !

— Mais la situation est grave, alors !

— Très tendue, dans tous les cas !... Nous allons aux nouvelles... Vous venez ?

— Je vous suis, s'empressa d'assurer le reporter.

Et, se tournant vers Orane, il s'excusa de la quitter si vite.

— J'aurais voulu encore rester avec vous, chère amie, mais le devoir m'oblige...

— Oui, oui ! Allez !...

— Vous ne m'en voudrez pas, surtout ?

— Mais non. C'est tout naturel : la chasse aux nouvelles ! Je comprends très bien...

— Alors, au revoir, et merci des tuyaux... A un autre jour.

— C'est ça, à une autre fois.

Une dernière poignée de main et le journaliste, laissant un billet de banque pour solder leur repas, rejoignit vite ses camarades.

Délivrée de la présence du reporter, Orane ne pensa plus qu'à observer Miguel. Une grosse désillusion l'attendait.

Le repas des trois Espagnols était terminé depuis un moment déjà, et s'ils s'étaient attardés à table, c'était seulement pour se concerter une dernière fois avant la séance de l'après-midi.

Tout à l'heure, même, les deux messieurs qui se trouvaient avec Ruitz avaient pris congé de celui-ci.

Orane pensa que Miguel allait profiter de cette liberté pour venir la rejoindre, ne fût-ce que pour connaître la raison qui l'avait amenée à Genève ; mais, à son grand dépit, celui-ci profita de ce qu'elle disait au revoir au journaliste pour s'esquiver.

Quand la jeune femme s'aperçut de son départ, elle en fut bouleversée.

Se levant brusquement, elle quitta la salle avec une hâte non dissimulée. Elle espérait encore pouvoir rejoindre Ruitz au vestiaire ; mais ce fut en vain qu'elle l'y chercha. Alors, de plus en plus agitée, elle se mit à parcourir avec anxiété les terrasses et les divers salons de ce caravansérail. Hélas ! Miguel n'était nulle part. Ni au café, ni au fumoir, et pas davantage au salon de lecture. Ce fut également en vain qu'elle s'informa au bureau de l'hôtel : Miguel n'était pas descendu chez eux ; aucune chambre n'était à son nom.

(*A suivre*).